



# Budget Primitif

Rapport de  
présentation 2019

# Table des matières

<b>I. LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Objectifs et stratégie financière .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. L'équilibre du budget 2019 : 245,4 M€ .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Le budget de fonctionnement : 166,9 M€ ..</b>	<b>6</b>
1.3.1. Les recettes de fonctionnement 2019 .....	7
1.3.2. Les dépenses de fonctionnement 2019 .....	15
<b>1.4. Le budget d'investissement : 78,5 M€ .....</b>	<b>21</b>
1.4.1. Les recettes d'investissement 2019 .....	21
1.4.2. Les dépenses d'investissement 2019 .....	24
<b>II. EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>31</b>
<b>2.1. Budget de l'Eau : 50,48 M€ .....</b>	<b>31</b>
2.1.1. Section d'Exploitation : 42,14 M€.....	31
2.1.2. Section d'Investissement : 8,34 M€.....	32
<b>2.2. Budget des Pompes Funèbres : 1 553 K€ ..</b>	<b>34</b>
2.2.1. Section d'Exploitation : 1 179 K€ .....	34
2.2.2. Section d'Investissement : 374 K€ .....	35

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 se chiffre à 297 436 000 €.

Il est composé du Budget Principal et de deux Budgets annexes selon le détail ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		166 876 000
RECETTES		166 876 000
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		78 531 000
RECETTES		78 531 000
<b>TOTAL CUMULE BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>245 407 000</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		42 136 000
RECETTES		42 136 000
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		8 340 000
RECETTES		8 340 000
<b>TOTAL CUMULE BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>		<b>50 476 000</b>

**BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		1 179 000
RECETTES		1 179 000
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL EN €</b>
DEPENSES		374 000
RECETTES		374 000
<b>TOTAL CUMULE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES</b>		<b>1 553 000</b>

<b>TOTAL CUMULE TOUS BUDGETS</b>	<b>297 436 000</b>
----------------------------------	--------------------

# **I. LE BUDGET PRINCIPAL**

## **1.1. Objectifs et stratégie financière**

Le Budget Primitif 2019 de la Ville de Mulhouse a été élaboré dans le respect des objectifs développés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire. Il poursuit le renforcement de l'attractivité de la Ville, concrétise un projet de territoire ambitieux, maintient la qualité du service rendu aux Mulhousiens tout en préservant les fondamentaux budgétaires.

Les orientations ainsi définies constituent la feuille de route du budget primitif 2019 qui sera mis en œuvre sans hausse d'impôts malgré une structure de recettes qui demeure fragile.

Les bases d'impôts ménages observées sur Mulhouse sont peu dynamiques et demeurent parmi les plus faibles des communes de 100 000 à 200 000 habitants.

En matière de péréquation horizontale, la Ville verra son produit issu du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal diminuer en 2019 pour disparaître en 2020.

Le Prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics portant sur la période 2014-2017 s'est soldé par une perte de recettes annuelle de 8.1 M€ sur les dotations d'Etat. La dynamique attendue en 2019 sur la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation Nationale de Péréquation ne compenseront pas cette perte, mais la ponction sur les dotations d'Etat ne sera pas poursuivie.

Pour autant, les collectivités participeront encore à l'effort de réduction des déficits à travers la contractualisation avec l'Etat sur le respect d'une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se verront sanctionner sur leur dotation en cas de non-respect de l'évolution contractualisée.

Dans ce contexte, la Ville doit impérativement limiter l'évolution des charges courantes pour préserver sa solvabilité et respecter les contraintes de la contractualisation avec l'Etat sur l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement.

Chaque ligne de dépenses est interrogée afin de dégager des économies, en dépit de l'effet mécanique d'évolution de certaines dépenses qui s'imposent aux collectivités. Contributions aux organismes de regroupement, mise aux normes et maintenance du patrimoine, soutien aux associations, coût des matières premières, indexations des marchés

publics, effet carrière des agents sont autant d'éléments qui rigidifient la structure du budget.

Sur le volet des charges de personnel, la réforme relative aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des agents de la fonction publique pèsera à nouveau lourdement sur le budget de la Ville.

En synthèse, le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité de nos modes de gestion qui s'attachent à poursuivre l'amélioration de la situation financière de la Ville et reflète les engagements suivants :

- respecter l'objectif contractuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans un plafond de +1,35% ;
- maintenir un niveau d'épargne garant d'une structure financière saine ;
- conserver notre capacité de désendettement suffisamment éloignée du plafond acceptable de 12 années ;
- poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, en soutien de l'économie locale et à hauteur des besoins des Mulhousiens ;
- tenir compte de la capacité contributive de nos concitoyens fortement impactés par un contexte économique qui demeure difficile.

## 1.2. L'équilibre du budget 2019 : 245,4 M€

Le budget principal 2019 s'équilibre à 245 407 000 €.

<b>Dépenses de fonctionnement</b> 166 876 000 €	<b>Recettes de fonctionnement</b> 166 876 000 €
<b>Dépenses d'investissement</b> 78 531 000 €	<b>Recettes d'investissement</b> 78 531 000 €
<b>Total dépenses</b> 245 407 000 €	<b>Total recettes</b> 245 407 000 €

### 1.3. Le budget de fonctionnement : 166,9 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à **166 876 000 €** en dépenses et en recettes. Elle est répartie en opérations réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou encaissement, et en opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. La différence entre recettes et dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion ou épargne brute de l'exercice.

Conformément à la stratégie financière, le budget 2019 affiche une épargne brute de 21,78 M€ soit un taux de 13,3% de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute mesure la part des recettes disponibles pour le financement des investissements. Il est conforme aux objectifs annoncés et favorisera le financement des investissements programmés en limitant le recours à l'emprunt.

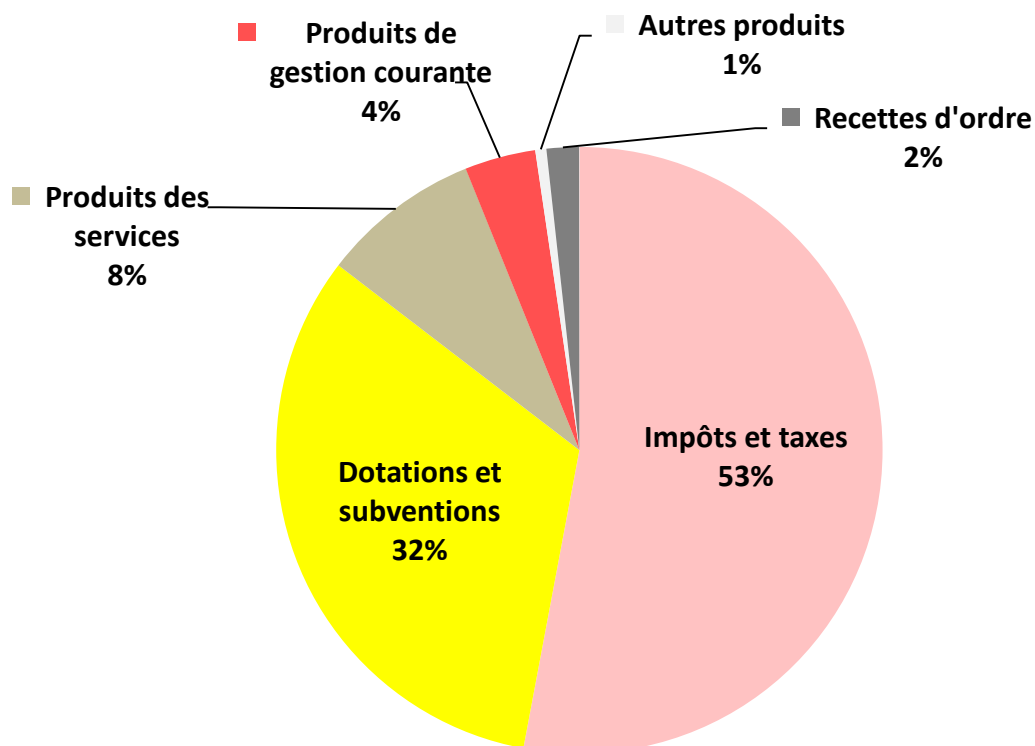


### 1.3.1. Les recettes de fonctionnement 2019

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 sont en hausse de +0,3% par rapport aux inscriptions budgétaires 2018.

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Variation</b>
	<b>166 398 000</b>	<b>166 876 000</b>	<b>0.3%</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>163 496 000</b>	<b>163 981 250</b>	<b>0.3%</b>
Impôts et taxes	86 663 319	88 352 378	1.9%
Dotations et subventions	54 839 712	54 175 755	-1.2%
Produits des services	14 490 555	14 149 133	-2.4%
Produits de gestion courante	6 509 513	6 319 834	-2.9%
Produits exceptionnels	706 781	705 581	-0.2%
Autres recettes	286 120	278 569	-2.6%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>2 902 000</b>	<b>2 894 750</b>	<b>-0.2%</b>

#### Répartition des recettes de fonctionnement





## Chapitre 73 - Impôts et taxes : 88,35 M€

Le montant des impôts et taxes est attendu à 88,35 M€ pour 2019. Ce poste de recettes représente 54% des recettes réelles de fonctionnement et est constitué des recettes suivantes :

### Le produit des impôts ménage : 56,46 M€

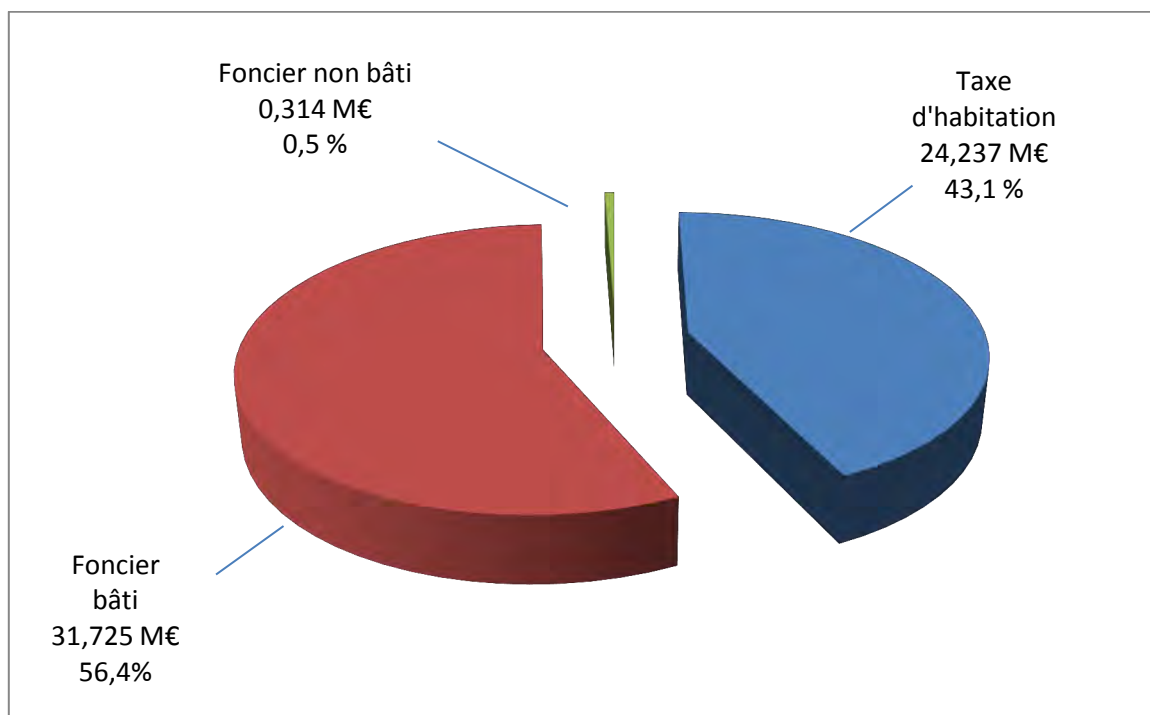
Le produit de la fiscalité directe locale représente 34% des ressources réelles de fonctionnement de la Ville. Il est attendu en 2019 à 56,46 M€.

L'évolution des contributions directes, estimée à 2,0%, découle de la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :

- la revalorisation annuelle liée au taux d'inflation constatée en 2018,
- la progression « physique » des bases, cette variable étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformation de l'habitat mulhousien existant.

Les taux d'imposition sont maintenus au niveau de 2016.

La représentativité de chacune des trois taxes dans le produit fiscal ressort à 31,725 M€ pour le foncier bâti (56,4%), 24,237 M€ pour la taxe d'habitation (43,1%) et 0,314 M€ pour le foncier non-bâti (0,5%).



Le Budget tient compte de la réforme de la taxe d'habitation engagée par le gouvernement qui tend à exonérer à l'horizon de 2020, 80% des contribuables de la taxe d'habitation. L'Etat s'est engagé à compenser la perte de produits à l'euro près, par la voie de dégrèvements.

## **L'attribution de compensation : 20,919 M€**

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, la Communauté d'Agglomération verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant pour 2019 est stable à 20,919 M€.

## **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 1,026 M€**

En 2019, la Ville de Mulhouse continuera de bénéficier, pour la dernière année, du fonds départemental des ressources intercommunales et communales (FPIC). La dotation diminue passant de 1,27 M€ en 2018 à 1,026 M€ en raison de la sortie progressive de Mulhouse Alsace Agglomération à l'éligibilité du dispositif d'ici 2020.

## **La dotation de solidarité communautaire : 0,335 M€**

La dotation de solidarité communautaire instituée par m2A en 2018, en lieu et place de l'octroi de fonds de concours, a pour vocation d'opérer une redistribution équitable des richesses fiscales du territoire entre les communes membres et l'Agglomération. Son montant s'élève à 0,335 M€.

## **Les impôts indirects : 9,418 M€**

Les impôts indirects sont en progression de l'ordre de +4,4% passant de 9,217 M€ en 2018 à 9,618 M€ tenant compte d'une anticipation à la hausse de la taxe additionnelle perçue sur les mutations à titre onéreux et d'une progression des droits de stationnement.

<b>Impôts indirects</b>	<b>BP 2018 (M€)</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>	<b>évol. (%)</b>
Droits de place	1.245	1.231	-1.1%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	0.733	0.733	0.0%
Droits de stationnement	3.035	3.250	7.1%
Taxe sur l'électricité	1.700	1.750	2.9%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1.900	2.050	7.9%
Taxe sur les emplacements publicitaires	0.425	0.425	0.0%
Autres impôts indirects	0.179	0.179	0.0%
<b>Autres Impôts indirects</b>	<b>9.217</b>	<b>9.618</b>	<b>4.4%</b>

## Chapitre 74 – Dotations et participations : 54,18 M€

Les dotations et participations représentent 33% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Elles s'élèvent à 54,18 M€ en 2019 contre 54,84 M€ soit une baisse faciale de -0,66 M€ (-1,2%). A périmètre constant, après retraitement des recettes associées aux rythmes scolaires, ce poste de recettes augmente modérément de +1%. Il est composé des recettes suivantes :

- **Les concours financiers de l'Etat** estimés à 45,04 M€ pour 2019.

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation spéciale instituteurs (DSI), la dotation de solidarité urbaine (DSU).

A la date d'élaboration du budget, les contours de la loi de finances 2019 ne sont pas encore finalisés, le vote de la loi de finances n'intervenant qu'en toute fin d'année 2018. Les tendances sur l'évolution des dotations d'Etat ressortant des débats sur le projet de loi ont permis de finaliser les prévisions budgétaires 2019.

Sur la période rétrospective, l'évolution de la dotation forfaitaire a été marquée par la contribution au redressement des finances publiques qui a abouti à un prélèvement cumulé de -8,1 M€ par an comparativement à la situation antérieure à 2013. En l'absence de nouvelle contribution au redressement des finances publiques impacté sur la Dotation Globale de Fonctionnement, celle-ci est anticipée au même niveau que 2018 à 19,48 M€.

La Dotation de Solidarité Urbaine est attendue à 23,9 M€ tenant compte de la hausse annoncée de +90 M€ par an au plan national. Cette recette évolue dans une dynamique moindre que sur les périodes précédentes compte tenu d'une réforme du dispositif engagée en 2017.

La Dotation Nationale de Péréquation destinée à réduire les écarts de richesse était stable jusqu'en 2017. Elle a connu une baisse de -10% en 2018 et devrait connaître une nouvelle diminution de -3,6% en 2019 pour se chiffrer à 1,65 M€.

- **Les compensations fiscales** : 3,23 M€ pour 2019.

Certaines dotations sont destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux. Pour Mulhouse, les allocations compensatrices de taxe foncière et de taxe d'habitation, qui visent à compenser l'exonération des personnes de

condition modeste, représentent 2,847 M€ (0,417 M€ pour les exonérations de taxe foncière et 2,430 M€ pour celles relatives à la taxe d'habitation).

D'autres dotations sont intégrées dans le périmètre des variables d'ajustement au sein des concours de l'Etat et font l'objet de minorations. Ainsi, après la suppression de la dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle (D.U.C.S.T.P.) en 2018, le projet de loi de finances pour 2019 fixe le taux de minoration de l'enveloppe dédiée aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle à 15 % au niveau national. Pour Mulhouse, le produit ressort à 0,140 M€.

Les autres dotations, notamment la dotation générale de décentralisation (DGD) est maintenue à son niveau de 2018 soit 0,814 M€.

- **Les autres dotations et subventions** diminuent de l'ordre de -1,54 M€ (5,09 M€ en 2019 contre 6,63 M€ en 2018).

	BP 2018 (M€)	BP 2019 (M€)
<b>Autres dotations et subventions</b>	<b>6.63</b>	<b>5.09</b>
Participations autres collectivités ①	2.11	2.14
Autres participations de l'Etat (Culture, Temps éducatifs, Fonds départemental de TP...) ②	2.89	1.71
Participations CAF et autres organismes ③	1.63	1.24

① Les participations versées par d'autres collectivités passent de 2,11 M€ à 2,14 M€. Nos partenaires institutionnels répercutent sur la Ville les contraintes financières qu'ils rencontrent. Les recettes attendues du Syndicat Intercommunal du Casino de Blotzheim sont, quant à elles, anticipées en hausse de +0,05 M€ par rapport au budget prévisionnel 2018.

② Les autres participations de l'Etat sont en baisse de -1,18 M€ en raison de la suppression des Temps Educatifs opérée courant 2018 et qui impacte en année pleine l'exercice 2019. Après retraitement des Temps Educatifs, ces recettes sont équivalentes au niveau des recettes 2018 et concourent au fonctionnement des équipements culturels : Orchestre Symphonique (0,84 M€), bibliothèques (0,03 M€), Kunsthalle (0,078 M€), Nouveau Conservatoire (0,05 M€) et manifestations culturelles (0,12 M€).

Les recettes liées aux Temps Educatifs et notamment le fonds d'amorçage disparaissent suite à la refonte des rythmes scolaires : -1,224 M€.

L'Etat apporte son soutien financier aux actions menées dans le domaine social et l'animation des réseaux de santé (0,14 M€) et dans le domaine éducatif (0,06 M€).

- ③ Les subventions d'autres organismes se montent à 1,24 M€ et sont en baisse de -0,39 M€ (1,63 M€ en 2018) consécutivement à la baisse importante des financements de la CAF en raison de la suppression de l'aide au niveau des actions non éligibles inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse. Ce poste intègre les recettes du Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) pour 0,22 M€, 0,298 M€ de participations dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Le solde se compose de subventions dans le domaine de l'éducation (0,15 M€), en matière d'aide sociale (0,39 M€) et pour des opérations d'urbanisme (0,073 M€).

## **Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 14,15 M€**

Les produits des services et du domaine s'élèvent prévisionnellement 14,15 M€, en baisse de -0,34 M€ en raison d'un ajustement de la recette issue du forfait post-stationnement qui dépend fortement du comportement des usagers.

- Les produits des services sont composés à 59% de remboursements de rémunération des personnels mis à disposition :
  - des budgets annexes pompes funèbres et service des eaux : 5,63 M€ ;
  - Mulhouse Alsace Agglomération : 1,78 M€ ;
  - autres organismes dont la Haute Ecole des Arts du Rhin : 0,51 M€.
- Ce poste regroupe également les recettes tarifaires provenant de la vente de prestations ou de services aux usagers :
  - facturations de prestations ou de travaux réalisés par les services municipaux pour d'autres collectivités (budgets annexes, m2A, Haute Ecole des Arts du Rhin principalement) parmi lesquels les travaux de voirie, les frais de nettoyage ou l'entretien des bâtiments et des espaces verts pour un total de 3,13 M€.
  - recettes issues de prestations à caractère culturel ou social telles que les droits d'entrées du Conservatoire et de l'Orchestre Symphonique, ainsi que les recettes provenant des droits d'inscription aux animations sportives et aux activités de loisirs sans hébergement (0,7 M€) ;
  - forfait post-stationnement (0,98 M€) ajusté au montant attendu au titre de 2018 qui traduit un niveau de recettes inférieur à celui

- anticipé. La mise en œuvre de la dépenalisation a entraîné une hausse du paiement à l'horodateur et une baisse des infractions ;
- redevances d'occupation du domaine public de la Ville de Mulhouse (1,36 M€) en hausse en raison de l'intégration de la redevance payée par SFR suite à la cession du réseau câblé par la Ville.

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6,32 M€**

Les autres produits de gestion courante se montent à 6,32 M€ pour 2019 et sont constitués des recettes suivantes :

- les revenus des immeubles pour 2,41 M€ qui représentent 38% de ce poste de recettes, en progression de 0,11 M€ suite à l'acquisition de biens immobiliers générant des loyers ;
- du versement par l'Etat d'un loyer financier à la Ville dans le cadre du montage contractuel adopté pour la construction de l'hôtel de police. Ce loyer trouve sa contrepartie en dépenses de fonctionnement puisqu'il est reversé par la Ville au financeur du crédit-bail immobilier. Ce mouvement est neutre budgétairement le montant en dépenses de fonctionnement étant équivalent : 1,5 M€ ;
- les remboursements des taxes foncières : 0,48 M€ ;
- des redevances versées par les fermiers au titre des concessions de parkings en ouvrage : 0,39 M€ ;
- le remboursement des contrats aidés : 0,2 M€ ;
- les contributions des budgets annexes : 0,8 M€ ;
- le produit des droits d'entrée du Théâtre : 0,3 M€ ;
- d'autres produits divers : 0,24 M€.

### **Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : 0,02 M€**

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement des indemnités de sinistres et des pénalités de retard appliqués aux usagers des bibliothèques pour non-restitution d'ouvrages qui sont anticipés à 0,02 M€.

### **Chapitre 042 – Recettes d'ordre de fonctionnement : 2,89 M€**

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections (du Fonctionnement vers l'Investissement et inversement). Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget.

L'excédent des dépenses d'ordre sur les recettes d'ordre représente l'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement.

Les recettes d'ordre budgétaires totalisent 2,89 M€ pour 2019 et sont composées :

- d'une recette de 0,74 M€ de travaux d'investissement en régie qui représentent la valeur d'immobilisation réalisée par les services municipaux pour des équipements appartenant à la Ville. Par l'intermédiaire d'un mouvement d'ordre, les charges supportées pour des travaux effectués par des agents municipaux et ayant le caractère de travaux d'investissement sont retraitées de la section de fonctionnement et restituées en dépenses d'investissement ;
- d'une recette de 2,15 M€ correspondant au transfert de certaines subventions en section d'investissement. Elles sont reprises en section de fonctionnement par le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat ». Ce mouvement comptable permet d'alléger la charge d'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

### 1.3.2. Les dépenses de fonctionnement 2019

Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux s'élèvent à 166 876 000 € soit une hausse contenue de +0,3%. Après retraitement des Temps Educatifs supprimés pour la rentrée scolaire 2018/2019, les dépenses de fonctionnement évoluent de +1%.

La section de fonctionnement est structurée de la façon suivante :

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Variation</b>
	<b>166 398 000</b>	<b>166 876 000</b>	<b>0.3%</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>141 688 408</b>	<b>142 203 355</b>	<b>0.4%</b>
Charges de personnel	79 905 380	80 322 200	0.5%
Moyens des services	29 854 451	29 823 829	-0.1%
Subventions et contributions	24 977 545	25 177 285	0.8%
Charges financières	5 865 060	5 755 060	-1.9%
Charges exceptionnelles	610 672	649 681	6.4%
Autres charges	475 300	475 300	0.0%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>24 709 592</b>	<b>24 672 645</b>	<b>-0.1%</b>
Amortissements	10 190 000	10 261 000	0.7%
Autofinancement	14 519 592	14 411 645	-0.7%

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la Ville de Mulhouse s'est engagée à respecter un plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de +1,35% sur la période 2018-2020 dont la trajectoire est rappelée dans le tableau ci-dessous.

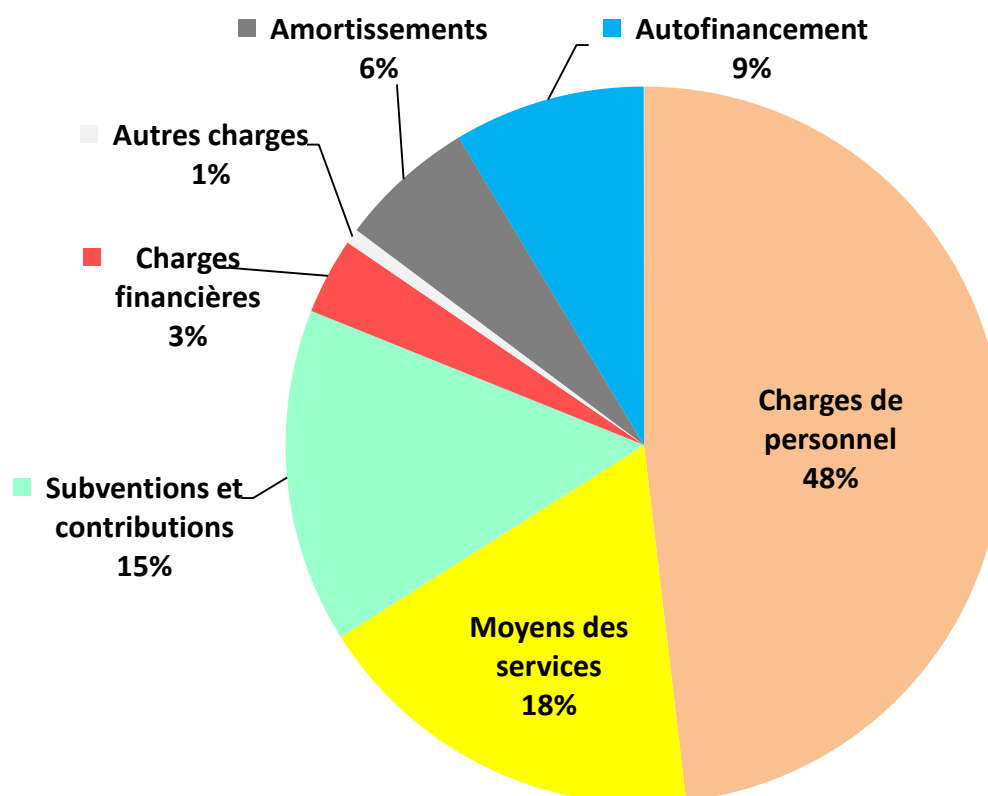
#### **Objectif de DRF fixé au contrat pour la période 2018-2020**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Trajectoire normée : +1,35%	139.5 M€	141.4 M€	143.3 M€	145.2 M€

Avec une dotation prévisionnelle de 142,2 M€ en dépenses réelles de fonctionnement, les efforts de gestion poursuivis par la Ville permettent de tenir l'engagement contractuel autorisant un plafond de 143,3 M€ en 2019.



## Répartition des dépenses de fonctionnement



### Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 80,32 M€

Représentant 56% des dépenses réelles de fonctionnement, les frais de personnel font l'objet d'une rigueur qui permet de les contenir à un niveau de 80,32 M€ contre 79,91 M€ en 2018, soit une évolution de +0,5%. A périmètre constant, hors-Temps Educatifs, l'évolution de BP à BP est de +1%.

Cette forte maîtrise est rendue possible à travers la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Ces efforts de gestion volontaristes se poursuivent en dépit de l'impact défavorable de mesures nationales ou d'effets subis par les collectivités :

- l'effet évolution de carrières ou G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre les avancements d'échelons, de grade, les promotions internes. Ce mécanisme conduit à une augmentation automatique des charges de personnel de +0,65 M€ ;

- les décisions prises au plan national avec la poursuite de l'application du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations qui se concrétisera essentiellement, en 2019, par le transfert primes/points des agents de catégorie A : +0,26 M€ ;
- les échéances électorales 2019 à travers la rémunération en heures supplémentaires des agents en poste sur les bureaux de vote : +0,1 M€ ;
- l'effet report en année pleine sur 2019 des mesures 2018 : +0,17 M€.

A titre de rappel, la Ville de Mulhouse applique l'horaire de travail légal par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées. Pour améliorer le service rendu à l'utilisateur, la politique de formation et la mobilité interne sont privilégiés. Les redéploiements de personnel sont privilégiés.

### **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 29,82 M€**

Les moyens des services correspondent aux frais de fonctionnement quotidien des services gérés en régie. La structure de ce poste de dépenses est rendue extrêmement rigide en raison de contraintes externes fortes : coût de l'énergie, des mises aux normes réglementaires et de l'indexation des marchés, les charges locatives, les taxes foncières, les primes d'assurances.

Facialement en baisse de -0,1% à 29,82 M€ en 2019 contre 29,85 M€ en 2018, les charges à caractère général évoluent de +2,7% à isopérimètre.

**Les achats de matières, de fournitures et de prestations** tiennent compte de l'offre de nouveaux services à travers l'ouverture du site SAFI LOFINK et de l'Office du Commerce en année pleine sur 2019. Ils tiennent également compte des dépenses énergétiques dont les hausses tarifaires sont amorties par le retour sur investissement des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments et de modernisation de l'éclairage public. Ils sont toutefois en baisse en raison d'un changement d'imputation comptable des prestations à l'entreprise qui sont désormais comptabilisés en services extérieurs.

**Le poste de dépense des services extérieurs** qui regroupe les charges locatives, les contrats de prestations, les dotations de maintenance et d'entretien et réparation et les primes d'assurances tient également compte de l'ouverture de nouveaux sites.

Il intègre des dépenses nouvelles telles que les animations qui vont entourer l'organisation du Tour de France 2019, l'organisation de la manifestation bisannuelle d'art contemporain Mulhouse 00, ainsi que la

mise en œuvre du Plan Logement d'Abord destiné aux personnes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement précaire.

**Les autres services extérieurs** se composent des frais d'honoraires, des frais de communication, des frais de transport, des frais d'affranchissement et de télécommunication et les remboursements de frais. Son évolution est caractérisée par l'externalisation de certaines prestations notamment en matière de nettoyage des locaux.

**Les impôts, taxes et versements assimilés** constitués de l'acquittement par la Ville des impôts fonciers sur les biens relevant de son patrimoine se montent à 1,6 M€ en 2019 contre 1,56 M€ en 2018 suite à des acquisitions foncières réalisées en 2018.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces différents postes de dépenses :

<b>Charges à caractère général</b>	<b>BP 2018 (M€)</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>	<b>écart (M€)</b>	<b>évol. (%)</b>
Achats de matières – fournitures - prestations	12.91	10.79	-2.13	-16.5%
Services extérieurs	10.11	12.16	2.06	20.3%
Autres services extérieurs	5.28	5.27	0.00	0.0%
Impôts et taxes	1.56	1.60	0.04	2.7%
<b>Total</b>	<b>29.85</b>	<b>29.82</b>	<b>-0.03</b>	<b>-0.1%</b>

Les efforts de rationalisation budgétaire menés permettent de poursuivre les actions entreprises dans les différents domaines de l'action publique :

- poursuite d'une politique événementielle autour du Temps de Noël, du Tour de France, des animations d'été, Scènes de Rue qui concourent à étoffer l'attractivité de la Ville ;
- actions dans le domaine culturel à travers les expositions menées à la Kunsthalle et au Musée des Beaux-Arts, biennale Mulhouse 00, « la Nuit des Musées », « Tout Mulhouse Lit », projet DEMOS et mise en place d'un dispositif permettant aux enfants de poursuivre leur pratique musicale ;
- actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation avec la création d'un centre social au Drouot, la mise en œuvre d'une carte Jeunes, le renouvellement de la prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens... ;
- démocratie participative à travers les conseils citoyens, les conseils participatifs, le développement de pratiques de coresponsabilité et de groupes d'expertise d'usage, l'implication des habitants sur de nouveaux projets tels que « Mulhouse Diagonales ».

## Chapitre 65 - Charges de gestion courante : 25,18 M€

Les charges de gestion courante s'établissent à 25,18 M€ contre 24,84 M€ en 2018 soit une progression de +1%. Ce poste de dépenses regroupe essentiellement les contributions aux organismes de regroupement et les subventions au monde associatif.

- les contingents et participations obligatoires sont en légère hausse de +0,3% et intègrent les contributions suivantes :
  - 7,26 M€ pour le SDIS anticipé à +0,5% ;
  - 1,87 M€ au titre de la Haute Ecole des Arts du Rhin ;
  - 1,84 M€ pour l'Opéra du Rhin ;
  - 0,58 M€ s'agissant de la contribution aux écoles privées dont le montant évolue en fonction du nombre de nouveaux élèves ;
  - 0,04 M€ d'indemnité de logement des ministres des cultes.
- les subventions de fonctionnement, pour 11,97 M€, qui traduisent le soutien apporté par la Ville de Mulhouse à la vie associative dans les différents domaines suivants :

Domaines	BP 2019 (M€)
Relations internationales	0.074
Subventions diverses	0.058
Amicale du personnel	0.598
Enseignement et formation	0.067
Culture	4.121
Sports	2.332
Jeunesse	3.138
Action sociale, Famille et Santé	0.959
Logement	0.003
Environnement et Aménagements Urbains	0.490
Action Economique	0.129
<b>Total Subventions de fonctionnement</b>	<b>11.970</b>

## Chapitre 66 - Charges financières : 5,76 M€

Les charges financières se décomposent en frais financiers de la dette à long et moyen terme et en frais financiers de la dette à court terme (lignes de trésorerie).

Le budget 2019 intègre, comme en 2018, une diminution des charges financières qui passent de 5,87 M€ à 5,76 M€.

Cette évolution s'explique d'une part par la réalisation en 2018 d'un volume d'emprunt inférieur à celui de 2017 (25 M€ contre 37 M€ en 2017) et, d'autre part, par la persistance d'un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable.

De fait, la dotation inscrite au BP 2019 au titre de ce poste s'élève à 5,76 M€, en baisse de -0,11 M€ par rapport au budget 2018.

Le ratio frais financiers / dépenses réelles de fonctionnement ressort à 4,05% au BP 2019, et le taux moyen pondéré de la dette devrait être de l'ordre de 2,26 % au 31 décembre 2018 contre 2,46 % à la même date en 2017.

### **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 0,65 M€**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 649 681 €. Elles sont principalement composées :

- des secours attribués au titre de l'aide sociale locale .....366,0 K€
- d'une provision dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs..... 105,0 K€
- de dons consacrant un anniversaire ou une naissance.....88,2 K€
- de dédommagements liés à des contentieux indemnitaires..... 42,7 K€
- des remboursements de trop-perçus sur charges.....30,2 K€
- de bourses et prix..... 9,6 K€
- des secours attribués dans le cadre du Plan Logement d'Abord....8,0 K€

### **Chapitre 042 – Dépenses d'ordre : 10,26 M€**

Les dépenses d'ordre représentent 10,26 M€ qui se décomposent de la façon suivante :

- la dotation relative à l'amortissement obligatoire des biens renouvelables qui a été institué par la M14. Cette pratique consiste à enregistrer chaque année la dépréciation irréversible d'un bien dans le patrimoine comptable de la collectivité et à en assurer son renouvellement : 3,11 M€ ;
- la dotation relative à l'amortissement des subventions versées dont la charge fait l'objet d'un amortissement : 6,22 M€ ;
- la dotation relative à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée liée au remboursement anticipé du prêt indexé sur le cours de change EUR/CHF en septembre 2015 : 0,93 M€.

Le montant d'autofinancement net, c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée, ressort à 14,41 M€ pour l'exercice 2019.

## 1.4. Le budget d'investissement : 78,5 M€

Le budget d'investissement s'équilibre à 78 531 000 € en 2019.

### 1.4.1. Les recettes d'investissement 2019

La sollicitation active de nos partenaires financiers institutionnels et la préservation d'un niveau d'autofinancement calibré au niveau de nos investissements permettent le financement du programme d'investissement nécessaire à l'attractivité de la Ville et à la maintenance de son patrimoine. Leur niveau permet de limiter le recours à l'emprunt. Les recettes majeures de la section d'investissement sont les suivantes :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019 (€)</b>
AUTOFINANCEMENT	21 777 895
EMPRUNTS	18 687 246
RECETTES D'EQUIPEMENT	11 955 909
RECETTES FINANCIERES	9 049 800
DOTATIONS ET FONDS DIVERS	6 737 000
AUTRES RECETTES	73 900
MOUVEMENTS D'ORDRE	10 249 250
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>78 531 000</b>

### L'autofinancement : 21,78 M€

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de fonctionnement. Son montant prévisionnel pour 2019 est anticipé à 21,78 M€ contre 21,81 M€ en 2018 soit près de 28% des recettes d'investissement.

### La dette : 18,69 M€

Le recours à l'emprunt est anticipé à 18,69 M€ contre 22,94 M€ en 2018. Ce montant sera ajusté en fonction de l'avancement des projets d'investissement et calé au plus près des besoins réels de trésorerie en cours d'exercice.

## Les subventions d'équipement : 11,96 M€

Les subventions d'équipement perçues sont attendues à un niveau de 11,96 M€. Les recettes provenant de nos partenaires institutionnels sont anticipées à 10 M€ grâce à une sollicitation active de nos partenaires institutionnels et du niveau de maturité des investissements programmés dans le cadre des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements.

Ces recettes se déclinent de la façon suivante :

<b>PARTENAIRES</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
SUBVENTIONS DE L'ETAT	1.95
SUBVENTIONS DE LA REGION	0.28
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	2.81
SUBVENTIONS DES COMMUNES	0.55
SUBVENTIONS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	1.05
SUBVENTIONS SIVOM	0.88
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	1.01
SUBVENTIONS FONDS EUROPEENS	1.46
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>10.00</b>

Le solde des recettes d'équipement est représenté par le produit des amendes de police en matière de sécurité routière attendu à 1,96 M€ contre 2,1 M€ en 2018, anticipé à la baisse en raison d'une baisse annoncée du montant global de l'enveloppe à répartir au niveau national. Ce montant est fonction de la valeur du point définie au niveau national et servant à la répartition de cette dotation. Elle est appliquée au nombre de contraventions constaté sur le territoire de la Ville.

## Les recettes financières : 9,05 M€

Les recettes financières sont représentées par les cessions de biens pour 6,6 M€ intégrant notamment la cession du réseau câblé à un opérateur et par le remboursement des prêts au personnel et des avances de trésorerie pour 2,4 M€.

## Les dotations et fonds divers : 6,74 M€

Les dotations et fonds divers sont attendus pour un montant prévisionnel de 6,74 M€. Ils sont essentiellement constitués du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (6,44 M€) qui compense les versements de TVA effectués par les collectivités locales sur les investissements de l'année précédente.

Ce poste de recette est également constitué de la Taxe d'Aménagement (0,3 M€) qui s'applique lors de la délivrance de permis de construire ou d'aménager et de déclaration préalable de travaux. Elle est destinée à faire participer les constructeurs au financement des équipements publics (réseaux et voirie) dont vont bénéficier les futures constructions.

### **Les recettes d'ordre en investissement : 17,61 M€**

Certains mouvements d'ordre sont internes à la section d'investissement et constatent la cession à titre gratuit par CITIVIA à la Ville des biens destinés à être classés dans son domaine public pour 6 M€ et la bascule des frais d'études sur les comptes d'immobilisations définitifs pour 1,3 M€. La contrepartie se retrouve en recettes d'investissement.

Les autres mouvements sont le reflet des opérations décrites en dépenses d'ordre de fonctionnement :

- amortissements des biens et subventions d'équipement pour 9,33 M€ ;
- dotation relative à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée liée au remboursement anticipé du prêt indexé sur le cours de change EUR/CHF : 0,93 M€.



## 1.4.2. Les dépenses d'investissement 2019

Les dépenses d'investissement totalisent 78,5 M€ et se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en mouvements d'ordre :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019 (€)</b>
DEPENSES D'EQUIPEMENT	40 984 030
DEPENSES FINANCIERES	27 297 720
MOUVEMENTS D'ORDRE	10 249 250
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>78 531 000</b>

### 4.2.1. Les dépenses d'équipement : 40,98 M€

Avec une prévision de plus de 40,98 M€, l'effort d'équipement s'inscrit dans le respect du programme ambitieux fixé en début de mandat : plan école, transition énergétique et plan climat, programme d'entretien et de rénovation durable du patrimoine communal, renouvellement urbain...

Ces dépenses d'équipement se déclinent en différents types d'investissements :

- Investissements pluriannuels .....28,43 M€

Les investissements pluriannuels correspondent aux crédits de paiement prévisionnels pour 2018 de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) gérée en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). La PPI a été actualisée pour porter sur la période 2015 à 2023 et sur un montant global de 286,5 M€ sur cette période.

Chaque Autorisation de Programme comporte une répartition prévisionnelle des Crédits de Paiements qui constituent la limite supérieure de mandatement sur l'exercice 2019 soit 28,43 M€.

- Investissements annuels en travaux .....3,59 M€
- Investissements mobiliers.....1,69 M€
- Investissements fonciers .....2,00 M€
- Subventions d'équipement.....5,27 M€

**Les investissements pluriannuels et annuels en travaux : 32,02 M€**

<b>L'ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
MGC ESPACES PUBLICS PARVIS SALVATOR/SQUARE DE LA BOURSE	0.100
PLAN DE CIRCULATION CENTRE HISTORIQUE MULH GRAND CENTRE	0.030
MISE EN LUMIERE	0.021
RABBINS PREISS - SYNAGOGUE	0.104
MODIFICATION PLACE GUILLAUME TELL	0.100
MEURTHE/BASTION/JUSTICE	0.450
AMENAGEMENT PLACE DREYFUS	0.393
LIAISON SAX-CUVELIER-JARDIN DES SENTEURS	0.007
<b>Total</b>	<b>1.204</b>

<b>L'AMENAGEMENT DES CULTES</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
TEMPLE ST-ETIENNE : AMENAGEMENTS INTERIEURS MGC	0.700
MAINTENANCE DES EDIFICES CULTUELS	0.370
TEMPLE ST-ETIENNE : RENOVATION PHASE 2 RENOVATION EXTERIEURE	0.125
TEMPLE ST-ETIENNE : PHASE 3 FACADE	1.000
<b>Total</b>	<b>2.195</b>

<b>L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
MUSEE BEAUX ARTS RENOVATION ET ISOLATION TOITURE	0.140
MUSEE HISTORIQUE : RESTAURATION FRESQUES	0.035
KMX TRAVAUX CARNAVAL	0.025
MAINTENANCE CULTURE	0.200
FILATURE GROSSE MAINTENANCE	0.390
<b>Total</b>	<b>0.791</b>

<b>L'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
RENOVATION GYMNASSE CAMUS	0.407
RENOVATION MONTAIGNE	0.050
MAINTENANCE SPORT	0.234
SAFI-LOFINK	0.340
<b>Total</b>	<b>1.031</b>

<b>L'EDUCATION</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
PATRIMOINE SCOLAIRE EFFICACITE ENERGETIQUE PLAN CLIMAT	0.300
GS BROSSOLETTE	0.001
MISE EN SURETE DES ECOLES	0.600
JEUX DE COUR	0.072
COURS D ECOLE	0.229
CLASSE PASSERELLE PREVERT	0.530
GYMNASE WOLF	0.302
GYMNASE DORNACH	0.013
MAINTENANCE SCOLAIRE	0.997
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0.050
ECOLE ACCESSIBILITE PMR	0.334
PREAUX ET ABRIS A VELOS ECOLES	0.073
ECOLE TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE	0.327
GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 1	0.090
GROUPE SCOLAIRE COTEAUX 2	0.090
1 - ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	0.446
FAISABILITES GROUPES SCOLAIRES COTEAUX	0.023
DEDOUBLEMENT DES CLASSES CP - CE1	1.333
ECOLE ELEMENTAIRE SELLIER	0.325
ECOLE ILLBERG	0.068
6 - ECOLE MATERNELLE FILOZOF CITIVIA	0.485
6 - ECOLE MATERNELLE PORTE DU MIROIR CITIVIA	0.872
6 - ECOLE ELEMENTAIRE COUR DE LORRAINE CITIVIA	0.407
<b>Total</b>	<b>7.967</b>

<b>L'EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
ETUDES DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU	0.070
ETUDES AMENAGEMENT SITE DMC	0.106
VOIE SUD ETUDES	0.140
COMMUNICATION OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	0.025
SAFI LOFINK PARVIS	0.180
MISE A NIVEAU DES PARKINGS	0.129
PARKING EUROPE CONFORMITE OPERATION CENTRE EUROPE	0.130
MODERNISATION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	1.300
REFECTION DE CHAUSSEES	1.144
OPERATION AXE GARE - PORTE JEUNE	0.027
EXTENSION BRANCHEMENTS ERDF	0.080
ILLUMINATION FACADE GARE	0.200
DROUOT AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	0.200
NPNRU BRIAND- PERICENTRE NORD AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	0.200
EXTENSION RENOVATION BORNES AUTOMATIQUES	0.050
MISE AUX NORMES JEUX OPAC	0.040
<b>Total</b>	<b>4.022</b>

<b>LES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
CONFINEMENT ESELACKER	0.203
TRAVAUX JARDINS NEPPERT ORQUAM	1.622
MULHOUSE DIAGONALES : BUDGET PARTICIPATIF	0.100
WAGNER AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC	0.004
DEMOLITION SITE PUPA	0.200
VOIE SUD AMENAGEMENT PARC VELOURTE ECLAIRAGE QUAIS	0.385
MULHOUSE DIAGONALES S1 BERGES DE L'ILL : AMENAGEMENT RIVE DROITE	0.278
MULHOUSE DIAGONALES S3 TERRASSE DU MUSEE : DEPOLLUTION	0.321
MULHOUSE DIAGONALES S4 PROMENADE DOLLER : DEMOLITION JARDINS FAMILIAUX	0.225
MULHOUSE DIAGONALES S1 BERGES DE L'ILL : PASSERELLE	0.350
MULHOUSE DIAGONALES S5 STEINBAECHLEIN : AMENAGEMENTS URBAINS	0.100
MULHOUSE DIAGONALES S6 : AMENAGEMENT QUAI DE L'ALMA	0.095
ESPACES VERTS MAINTENANCE	0.491
<b>Total</b>	<b>4.373</b>

<b>LES TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
AMELIORATION SIGNALISATION ET SECURITE ROUTIERE	0.100
PLAN DE STATIONNEMENT	0.645
ECLAIRAGE PASSAGE THEATRE COUVERT	0.025
ECLAIRAGE LIAISON CONCORDE FRANCISCAINS	0.018
MAINTENANCE VOIRIE	0.968
DESENCLAVEMENT ROUTIER QUARTIER BOURTZWILLER	0.548
NOUVELLES VOIRIES LEFEBVRE	0.339
AMENAGEMENT RUE LAENNEC - MANGENEY - JONCTION RD 21	1.706
DIAGNOSTIC CHAUSSEE ET AMO	0.100
EQUIPEMENTS DANS LES QUARTIERS	0.200
RENOVATION FEUX TRICOLORES ECONOMIE ENERGIE	0.144
ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART	0.100
REHABILITATION OUVRAGES PONT ANNA SCHOEN	0.053
DEMOLITION- RECONSTRUCTION OUVRAGE D'ART	0.238
POSE GAINES RENOV DEVIATION RESEAU INFO FIBRE OPTIQUE	0.040
TTMVT STATION DORNACH	0.523
<b>Total</b>	<b>5.746</b>

<b>LA MAINTENANCE, LA MODERNISATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
VILLE NUMERIQUE	0.100
DEMOLITION GARAGE RUE GUNSBACH	0.095
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	2.210
TRAVAUX D'AMENAGEMENT 10 RUE DU MANEGE	0.064
IMMEUBLE 23 RUE DES TROIS ROIS-TRAVAUX D'AMENAGEMENT	0.039
COUR DES CHAINES AMENAGEMENT POLE CULTURE	0.028
11-13 RUE DES FRANCISAINS REFECTION VERANDA	0.040
HALLE DU MARCHE REPRISE SOLS RESINE	0.042
MAINTENANCE DU DOMAINE PRIVE	0.063
MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	0.419
MAINTENANCE DES CHAUFFERIES	0.253
DEMOLITION LEADER PRICE 138 AVENUE ARISTIDE BRIAND	0.134
IMMEUBLES COMMUNAUX ACCESSIBILITE PMR	0.273
FILATURE ACCESSIBILITE PMR	0.005
MAINTENANCE SOCIAL	0.120
CSC WAGNER - RESTRUCTURATION	0.016
FRAIS D'INSERTION	0.035
IMMEUBLES COMMUNAUX TRVX SECURITE INCENDIE	0.250
VIDEOSURVEILLANCE	0.250
TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE EN MATIERE D'HABITAT	0.050
KMX AMENAGEMENT ESPACE DEVELOPPEMENT	0.072
KMX AMENAGEMENT LOCAUX REPOP	0.150
<b>Total</b>	<b>4.695</b>

### ***Les investissements mobiliers : 1,69 M€***

Cette dotation regroupe les dotations qui permettent le renouvellement du mobilier et des véhicules municipaux, ainsi que la poursuite de la modernisation du système d'information de la Ville à travers l'équipement informatique et téléphonique des services et le développement de services dématérialisés.

### ***Les acquisitions foncières : 2 M€***

Cette enveloppe budgétaire est consacrée aux acquisitions de terrains ou de bâtiments et se monte à 2 M€ pour 2019.

### **Les subventions d'équipement : 5,27 M€**

5,27 M€ de subventions et fonds de concours sont inscrits au budget primitif 2019 et seront versés aux différents partenaires publics et associatifs.

Pour les organismes de droit privé, le volume de participations d'équipement qui leur est dévolu se monte à 1,68 M€ :

<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT SPORTS ET JEUNESSE	0.09
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL	0.11
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MVP ESPACES RESIDENTIELS GPV	0.15
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT FOYERS PAROISSIAUX	0.03
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE CULTURE	0.16
SUBVENTIONS AU PRIVE - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	0.40
SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS AUTRES	0.02
SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LES JARDINS FAMILIAUX	0.01
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE-AIDE AU LOGEMENT	0.70
<b>Total subventions d'équipement au privé</b>	<b>1.68</b>

Pour les structures de droit public, la dotation se monte à 3,59 M€ :

<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PUBLIC</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
M2A SUBVENTION PONT WILSON/FOCH	0.02
PARTICIPATION D'EQUIPEMENT AU PUBLIC DANS LE DOMAINE CULTUREL	0.06
SUBVENTION CITIVIA NOUVEAU BASSIN	0.94
NPNRU SUBVENTION ZAC FONDERIE AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	0.25
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EDIFICES CULTUELS	0.19
AIDE AU LOGEMENT	0.25
MISSION DE RENOVATION ET D'EXPLOITATION	0.51
OPAH FONDERIE SUIVI ANIMATION 2019-2023	0.26
SUBVENTION CITIVIA ZAC FONDERIE	0.80
PARTICIPATION D'EQUILIBRE A LA CONCESSION RUDIC	0.30
<b>Total subventions d'équipement au public</b>	<b>3.59</b>

#### 4.2.2. Les dépenses financières : 27,3 M€

Les dépenses financières inscrites au BP 2019 s'élèvent à 27,298 M€ selon la décomposition ci-dessous :

<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
REMBOURSEMENT DE DETTE	22.816
AVANCE DE TRESORERIE MULHOUSE GRAND CENTRE	2.000
CREANCE PAIEMENT ECHELONNE CESSION RESEAU SFR	1.867
AVANCE DE TRESORERIE REUSSITE EDUCATIVE	0.300
AUGMENTATION DE CAPITAL CITIVIA	0.185
PRETS AU PERSONNEL POUR LE LOGEMENT	0.130
<b>Total dépenses financières</b>	<b>27.298</b>

La capacité de désendettement prévisionnelle 2019 ressort à 11 années conformément aux objectifs financiers. Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée.

## II. EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'individualiser les dotations propres aux services à caractère industriel et commercial.

Quel que soit leur mode d'exploitation (régie, affermage ou concession) ils sont présentés depuis 1993 selon les instructions M49 et M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux.

Les budgets annexes de la Ville sont au nombre de deux : le budget annexe du Service des Eaux et la partie industrielle et commerciale du Service des Cimetières.

### 2.1. Budget de l'Eau : 50,48 M€

#### 2.1.1. Section d'Exploitation : 42,14 M€

La section d'exploitation du budget annexe de l'Eau s'équilibre à 42,14 M€ en dépenses et en recettes contre 40,61 M€ en 2018. Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2018 (M€)	BP 2019 (M€)
Dépenses de gestion : achats de matières, fournitures, travaux, prestations de services, services extérieurs	5.82	5.82
Frais de personnel	5.08	5.06
Frais financiers	0.09	0.08
Charges exceptionnelles	0.61	0.82
Reversements de redevances perçues	24.89	26.06
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	4.12	4.30
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>40.61</b>	<b>42.14</b>



Les recettes sont essentiellement composées des postes suivants :

	<b>BP 2018 (M€)</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
Ventes d'eau	11.46	11.66
Location de compteurs	1.90	1.90
Travaux, prestations, mise à disposition de personnel	0.17	0.17
Taxes parafiscales et surtaxes communales perçues	24.89	25.87
Remboursements Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	0.30	0.30
Mouvements d'ordre	1.43	1.72
Recettes exceptionnelles, subventions	0.46	0.52
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>40.61</b>	<b>42.14</b>

### **2.1.2. Section d'Investissement : 8,34 M€**

La section d'investissement s'équilibre à 8,34 M€ en dépenses et en recettes. Les dotations prévues en 2019 concernent les dépenses suivantes :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2019 (M€)</b>
MOUVEMENTS D'ORDRE	0.63
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0.13
LOGICIELS, DROITS TELERELEVE	0.38
ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU ET RENOUELEMENT TELERELEVE	1.32
ACQUISITION DE MATERIEL INDUSTRIEL, DE TRANSPORT ET DE MOBILIER	0.65
TRAVAUX SUR LE RESEAU ET TRAVAUX DE BRANCHEMENTS	1.43
AMENAGEMENT TERRAIN SITE HIRTZBACH	0.10
DIVERS TRAVAUX BATIMENTS EXPLOITATION	0.08
TRAVAUX BATIMENTS SITE HIRTZBACH	0.14
DIVERS TRAVAUX LOGEMENTS SERVICE	0.03
RENOUELEMENT CONDUITE MAITRESSE	1.00
RENOUELEMENT EXTENSION CONDUITES BRANCHEMENTS MULHOUSE	1.53
OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS	0.93
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>8.34</b>

Elles sont financées par les recettes suivantes :

- les mouvements d'ordre dont la dotation aux amortissements des installations : 3,81 M€ ;
- un emprunt prévisionnel : 3,14 M€ ;
- le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers : 0,67 M€ ;
- des subventions et participations : 0,22 M€ ;
- le virement provenant de la section de fonctionnement c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée : 0,48 M€.

## 2.2. Budget des Pompes Funèbres : 1 553 K€

La législation a imposé la création pour l'exercice 1998 d'un budget annexe des services de pompes funèbres classé dans le secteur concurrentiel : creusement de tombes, crémations et location de chambres funéraires. Les activités de gestion du domaine public dédiées au cimetière et à l'organisation des obsèques des personnes indigentes demeurent assurées au sein du service public municipal.

Les activités dites concurrentielles ont été regroupées au sein d'un Service Public Industriel et Commercial fonctionnant en régie municipale.

Les recettes afférentes à ces activités sont pleinement taxables à la TVA, et le budget doit être équilibré par ses propres recettes, tout en supportant des investissements importants pour remplacer ses équipements et étendre ses installations.

### 2.2.1. Section d'Exploitation : 1 179 K€

La section d'exploitation s'équilibre à 1 179 000 €. Les dépenses se répartissent sur les postes suivants :

	BP 2018 en K€	BP 2019 en K€
Energie	101.50	98.50
Rémunération de travaux, fournitures et services extérieurs	317.30	324.00
Frais de personnel	445.00	439.00
Frais financiers	18.00	17.00
Autofinancement complémentaire	71.20	105.50
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	215.00	195.00
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>1 168.00</b>	<b>1 179.00</b>

L'équilibre du budget est assuré par les ressources suivantes :

	BP 2018 en K€	BP 2019 en K€
Crémations	864.05	870.04
Creusement de tombes	140.00	140.00
Location de chambres funéraires	140.00	145.00
Travaux sur sépultures	15.00	15.00
Vente de monuments funéraires	6.00	6.05
Diverses autres recettes	2.95	2.91
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>1 168.00</b>	<b>1 179.00</b>

### **2.2.2. Section d'Investissement : 374 K€**

Les dépenses de la section d'investissement inscrites au budget 2019 atteignent 374 K€. Elles permettront de démarrer la construction d'une salle de convivialité (200 K€), de permettre la réfection de 3 salons de présentation des défunts (36 K€), d'acquérir un chariot élévateur (70 K€) et du mobilier et matériel technique (28 K€) et de rembourser le capital de la dette (40 K€).

Le financement est assuré par la dotation aux amortissements (195 K€), le virement provenant de la section de fonctionnement (105,5 K€) et l'inscription d'une dotation prévisionnelle d'emprunt (68,2 K€).